



Le 8 août 2011



Mairie d'Ancenis

Place Foch - BP 30217 - 44156 Ancenis Cedex  
Tél. : 02 40 83 87 00 - Fax : 02 40 96 33 22  
Email : mairie@ancenis.fr

**Monsieur Elie CHARRIER**  
**Président**  
**URIOPSS**  
**4 rue Arsène Leloup – BP 98501**  
**44185 NANTES cedex 4**

**Jean-Michel TOBIE**  
**Maire d'Ancenis**  
**Conseiller général de Loire-Atlantique**  
Premier Vice-Président  
de la Communauté de Communes  
du Pays d'Ancenis  
Président du SIVOM d'Ancenis

Cabinet du Conseiller général-Maire - ☎ 02.40.83.87.02 – Poste 142  
JMT/VL/11/177

Monsieur le Président,

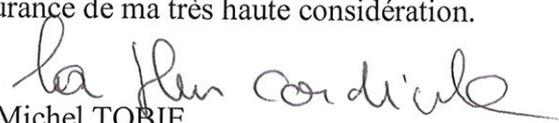
Vous avez attiré mon attention sur la situation particulièrement délicate du secteur non lucratif de solidarité.

J'interviens ce jour auprès de Madame Roseline Bachelot-Narquin afin que ce dossier soit étudié avec une attention toute particulière.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me sera adressée.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

  
Jean-Michel TOBIE  
Conseiller général-Maire





Le 8 août 2011



Mairie d'Ancenis

Place Foch - BP 30217 - 44156 Ancenis Cedex  
Tél. : 02 40 83 87 00 - Fax : 02 40 96 33 22  
Email : mairie@ancenis.fr

**Madame Roseline BACHELOT-NARQUIN**  
**Ministre**  
**Ministère des solidarités et de la Cohésion**  
**sociale**  
**72 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

**Jean-Michel TOBIE**  
**Maire d'Ancenis**  
**Conseiller général de Loire-Atlantique**  
Premier Vice-Président  
de la Communauté de Communes  
du Pays d'Ancenis  
Président du SIVOM d'Ancenis

Cabinet du Conseiller général-Maire - ☎ 02.40.83.87.02 - Poste 142  
JMT/VL/11/176

Madame la Ministre,

Mon attention a été appelée par l'URIOPSS des Pays de la Loire sur la situation particulièrement délicate du secteur non lucratif de solidarité.

Le nombre de personnes fragiles ne cesse de croître alors que parallèlement l'Etat doit faire d'importants efforts pour maîtriser les dépenses publiques. Les acteurs de terrain sont confrontés à cette double réalité et ne peuvent plus aujourd'hui assurer convenablement leurs missions.

Lors de son Assemblée Générale qui a eu lieu le 23 juin dernier à Angers, l'URIOPSS a adopté la motion ci-jointe à l'unanimité. Elle doit être interprétée comme un signal fort face à une situation qui ne cesse de se dégrader.

Aussi, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir intervenir pour que dans les difficiles arbitrages qui doivent être faits, la capacité d'action des acteurs de terrain soit préservée. La précarité ne cesse de se développer comme le montre le nombre croissant de familles surendettées et le maintien de la cohésion sociale dans notre pays passe par cet effort des pouvoirs publics.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et espérant une réponse favorable,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*Jean-Michel Tobie*

Jean-Michel TOBIE  
Conseiller général-Maire

